



Strasbourg, le 25 avril 2019

CDCPP (2019)3
Point 3.4 de l'ordre du jour

**COMITE DIRECTEUR
DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE
(CDCPP)**

LES METHODES DE TRAVAIL DU COMITE

Ce document est disponible lors de la session plénière du CDCPP
pour information uniquement.
Il a été discuté et approuvé par le Bureau du CDCPP le 4 avril 2019.
Le Bureau a pris la décision suivante :

Le Bureau du CDCPP tient un échange de vues sur les propositions concernant la révision des méthodes de travail en vue d'optimiser les travaux du Comité, compte tenu de son rôle en tant que structure intergouvernementale paneuropéenne et du caractère spécifique des conventions dans les domaines de la culture, du patrimoine et du paysage qui sont placées sous sa responsabilité. Les membres du Bureau décident de participer activement à la préparation et à l'organisation — pour la session plénière de 2019 du CDCPP — d'une session thématique sur un sujet de société actuel, dans le droit fil des débats organisés sur les méthodes de travail du Comité. Le Bureau modifie la liste des sujets proposés et décide de consacrer la session plénière de 2019 à des questions relatives au changement climatique et au développement durable sous l'angle des droits de l'homme, de la démocratie et, plus spécifiquement, des ressources de la culture, du patrimoine et du paysage dans ce contexte.

Note du Secrétariat
rédigée par la
Direction de la Participation démocratique
Service de la Culture, de la Nature et du Patrimoine

Ce document est restreint. Il ne sera pas distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.

Introduction

Lors de la réunion du Bureau du CDCPP tenue les 6 et 7 novembre 2018, les délégués ont procédé à un échange de vues sur le rôle et la pertinence des travaux du comité dans le cadre de la vocation du Conseil de l'Europe, en soulignant leur impact et leur utilité directe à l'échelon national. Le Bureau a examiné ces travaux de façon approfondie en effectuant une analyse SWOT en termes de forces et faiblesses, opportunités et menaces. Il a été décidé de poursuivre cette réflexion lors de la prochaine réunion du Bureau au regard des conclusions de l'évaluation en cours des comités directeurs, qui pourraient être disponibles d'ici là.

Progrès accomplis

En accord avec la présidente du CDCPP et conformément aux discussions tenues en novembre, le secrétariat propose de consacrer la matinée de la session du 4 novembre et, le cas échéant, celle du 5 avril à poursuivre plus avant la réflexion sur les activités et méthodes de travail du comité. À cet égard, deux documents de référence figurant en annexe pourraient être utiles :

- le compte rendu de la réunion des présidents des comités intergouvernementaux qui s'est tenue en septembre 2018 (annexe 1) ;
- l'analyse SWOT réalisée par le secrétariat et le Bureau en novembre 2018 (annexe 2).

À la suite des débats de novembre, le secrétariat a renforcé la communication sur les activités supervisées par le comité ou menées à bien dans des domaines connexes au moyen d'un bulletin d'information qui a été distribué aux délégués du CDCPP, aux observateurs et aux représentations permanentes. À la mi-avril, il sera demandé aux délégués de fournir des informations ou des articles (informant par exemple des progrès réalisés en vue de la ratification des conventions) qu'ils souhaiteraient voir diffusés par le biais du prochain bulletin (parution prévue en juin 2019 ; les contributions sont à envoyer au plus tard le 3 mai).

Le secrétariat s'engage à établir des rapports succincts d'activité pour les sessions plénières du CDCPP et invite tout délégué qui pourrait avoir besoin d'informations plus détaillées sur telle ou telle activité à prendre contact directement avec ses membres. Il s'efforce en même temps de présenter régulièrement des informations sur des activités intéressant le CDCPP mais ne relevant pas de sa responsabilité directe, comme l'Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels ou le programme des Cités interculturelles. Le CDCPP cherchera en outre à mettre en place d'éventuelles actions transversales avec d'autres comités du Conseil de l'Europe par le biais d'invitations réciproques.

Enfin, l'analyse SWOT et les échanges avec la présidente du CDCPP ont inspiré diverses propositions, l'idée étant de repenser la structure des futures sessions plénières du CDCPP pour faire en sorte que leur thématique soit plus en phase avec l'actualité.

Prochaines étapes

Les membres du Bureau du CDCPP sont invités à préparer les débats d'avril et à formuler des propositions concrètes, en tenant compte des informations figurant en annexe. L'idéal serait que les discussions permettent de parvenir à un accord sur les points suivants¹ :

- des **thématiques transversales** qui placeraient les futurs travaux du CDCPP au cœur des enjeux sociétaux les plus brûlants et qui pourraient être traitées de façon innovatrice, en amont, en incluant des propositions pour une action centrée sur l'utilisateur final ; ou des projets qui seraient la vitrine d'excellence du comité et des éléments qui le rendent unique (notamment ses conventions) et exploiteraient toutes les possibilités de façon optimale. Il pourrait s'agir des thématiques suivantes :

¹ Avant-projet de liste récapitulatif des propositions inspirées par l'analyse SWOT.

- - ressources culturelles et patrimoniales permettant aux Européens de s'instruire et d'être fiers de leurs cultures nationales comme moyen de défendre les valeurs démocratiques et l'unité européenne face au populisme, au nationalisme et au racisme ;
 - culture, patrimoine, paysage et enjeux du changement climatique ;
 - les enjeux du développement durable dans les domaines de la culture, du patrimoine et du paysage ;
 - culture, patrimoine, paysage et intelligence artificielle : quelles répercussions ?
 - migration, urbanisation et pression sur les territoires;
 - et peut-être aussi des questions de nature plus sectorielle mais présentant un intérêt pour les autres secteurs (les infractions visant les biens culturels par exemple ou culture d'une architecture de qualité - Baukultur / la Déclaration de Davos) ;
- les **meilleures méthodes de travail** pour mettre en œuvre une telle approche :
 - consacrer un tiers des réunions du CDCPP à des *sessions* dédiées à une (ou deux ?) thématique transversale, sans faire une présentation aussi détaillée de l'état d'avancement des projets en cours ;
 - tenter d'impliquer les délégués du CDCPP dans la préparation de ces *sessions thématiques* (proposition de thèmes ou d'intervenants, fourniture de documents de référence ou de données pertinentes issues de la recherche) ;
 - associer à l'événement des orateurs inspirants de tous horizons (organisations pertinentes de la société civile, associations professionnelles, milieux universitaires, partenaires internationaux ou organisations européennes) en leur demandant de prononcer des allocutions ;
- **soutien concret et mesures à prendre par les délégués du CDCPP** pour mettre en œuvre la nouvelle approche, s'investir plus activement dans les travaux du comité et renforcer la communication y afférente :
 - prendre part à la préparation d'une session thématique organisée à l'occasion d'une réunion plénière du CDCPP et partager des idées et des initiatives ;
 - multiplier les démarches et activités de lobbying en faveur de la signature et de la ratification des conventions du Conseil de l'Europe au niveau national ;
 - fournir des conseils ou contribuer à différentes actions (collectes de fonds, contributions volontaires, mise à disposition d'agents, actions de visibilité) ;
 - fournir régulièrement des articles pour le bulletin d'information du CDCPP ;
 - renforcer la communication avec les représentations permanentes, les ministères des Affaires étrangères et d'autres organisations nationales et internationales pertinentes en vue de souligner l'importance des travaux du CDCPP.

Actions requises

Le CDCPP est invité à :

- approuver ces suggestions ou proposer d'autres mesures à prendre² et s'attacher à optimiser les travaux du comité, compte tenu de son rôle en tant que structure intergouvernementale paneuropéenne et du caractère spécifique des conventions dans les domaines de la culture, du patrimoine et du paysage qui sont placées sous sa responsabilité³ ;
- participer à (ou diriger) la préparation d'une session thématique pour la session plénière de 2019, dans le droit fil des débats organisés sur les méthodes de travail du CDCPP.

² Sous réserve d'éventuelles décisions du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe qui affecteraient les travaux des comités directeurs.

³ La Convention culturelle européenne, la Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (révisée), la Convention européenne du paysage, la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société et la Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels.

ANNEXE I

Rapport de la 1^{re} réunion des présidents des comités intergouvernementaux Strasbourg, 20 septembre 2018 - Salle 14

Adoption de l'ordre du jour et présentation des participants

La réunion a été ouverte par Christos Giakoumopoulos, Directeur général des droits de l'homme et de l'état de droit, et Snežana Samardžić-Marković, Directrice générale de la démocratie. Dans leurs déclarations liminaires, ils ont souligné que l'objectif de la réunion était d'avoir un débat ouvert sur la pertinence et l'importance des comités intergouvernementaux, aujourd'hui, dans l'architecture du Conseil de l'Europe et dans les Etats membres.

L'ouverture a été suivie d'un tour de table au cours duquel les participants se sont présentés, ont présenté les comités qu'ils représentaient et ont fait part de leurs premières observations sur les attentes de la réunion. La liste des présidents et vice-présidents présents à la réunion figure en annexe.

Le rôle et la gouvernance des comités intergouvernementaux dans le CdE et ses Etats membres

Le travail des comités intergouvernementaux a-t-il perdu de son importance ?

Les présidents ont souligné l'importance de la coopération intergouvernementale sous plusieurs aspects, soulignant le fait que le travail intergouvernemental et les normes qu'il produit sont essentiels pour l'Organisation et pour ses activités et organes, y compris la Cour européenne des droits de l'homme et les organes de suivi. Même s'il s'agit d'un travail qui n'est pas toujours visible, c'est le substrat nécessaire pour maintenir l'unité de l'Organisation et fournir à la Cour et aux organes de suivi les motifs sur lesquels leurs décisions et recommandations sont fondées. Le rôle unique des comités intergouvernementaux dans la discussion de nouvelles normes et l'échange de bonnes pratiques et d'expériences entre pairs a été reconnu comme essentiel pour maintenir la dimension paneuropéenne du travail de l'Organisation. Dans le même ordre d'idées, l'impact et la portée des normes du Conseil de l'Europe au-delà des frontières géographiques des 47 Etats membres ont également été mentionnés comme une démonstration de la pertinence du travail intergouvernemental.

Ils ont également débattu de la question de la réactivité des comités intergouvernementaux face aux nouveaux défis, rappelant la capacité des comités du Conseil de l'Europe à toujours réfléchir en amont sur de nouveaux sujets. Tout en reconnaissant que les travaux visant à établir des normes contraignantes peuvent être lents, il a été noté que s'il existe le soutien politique nécessaire, ce n'est peut-être pas nécessairement le cas (divers exemples de conventions et protocoles récents rédigés dans des délais très courts ont été mentionnés). Toutefois, de nombreux présidents ont noté que des orientations "souples" peuvent souvent être tout aussi efficaces et que les normes non contraignantes, une fois adoptées, sont de toute façon très difficiles à ignorer dans les Etats membres et deviennent souvent la base de la législation nationale.

Les participants ont également souligné que les normes doivent être révisées et mises à jour pour s'adapter à l'évolution des sociétés et que, pour cette raison, de nouveaux protocoles, guides de bonnes pratiques et recommandations, approuvés par tous les Etats membres au sein des comités intergouvernementaux du Conseil de l'Europe, sont toujours nécessaires.

Comment assurer une plus grande réactivité face aux nouveaux défis et une plus grande continuité dans le travail effectué, et comment mieux impliquer la société civile et les autres acteurs (notamment les entreprises) ?

Sur la question connexe de savoir comment assurer une plus grande réactivité face aux défis existants, plusieurs participants ont souligné l'importance d'identifier le bon angle d'action, c'est-à-dire celui sur lequel le Conseil de l'Europe peut, étant donné ses spécificités, avoir une valeur ajoutée. L'un des participants a cité l'exemple de l'intelligence artificielle, sur laquelle de nombreuses organisations internationales sont actuellement actives (ainsi que de nombreux services du Conseil de l'Europe), mais seuls ceux qui produiront rapidement des solutions/normes utiles resteront pertinents, tandis que les autres disparaîtront de cette scène et les ressources utilisées seront perdues.

La capacité, à cet égard, d'apporter l'expertise provenant également du secteur non gouvernemental (comprenant non seulement les Organisations de la société civile mais aussi les entreprises, la "communauté technique" et le monde universitaire) est considérée comme essentielle afin de produire des orientations valables et efficaces. Parmi les exemples de moyens de faire participer d'autres participants aux travaux des comités intergouvernementaux, on peut citer le recours à des auditions, des consultations publiques, une communication plus ciblée sur la pertinence et les résultats des travaux intergouvernementaux du Conseil de l'Europe dans les États membres. Les participants ont convenu qu'une réflexion plus approfondie, afin d'identifier les meilleures pratiques pour obtenir cette participation, serait nécessaire au sein de chaque comité, et aussi collectivement.

Pour en revenir à la question de comment combiner au mieux la réactivité et la continuité, certains présidents ont mentionné l'expérience acquise en travaillant sur la base de stratégies thématiques pluriannuelles (ex. droits de l'enfant, égalité) qui fixent l'ossature des priorités générales dépassant également la durée du mandat biennal tout en maintenant dans le mandat une flexibilité suffisante pour s'adapter aux besoins urgents, assurant ainsi en même temps une continuité des travaux dans le temps et une capacité d'adaptation. Un certain degré de continuité dans la composition des experts a également été mentionné comme un avantage important pour l'efficacité des comités.

La question de la réactivité était aussi inévitablement liée à la nécessité d'assurer aux comités les ressources nécessaires pour se réunir plus souvent (la pratique consistant à tenir une réunion par an a été mentionnée comme n'étant pas propice à la qualité et à la rapidité des travaux), ou pour bénéficier d'une expertise scientifique plus spécifique en cas de besoin. Il a été convenu qu'un débat spécifique sur les méthodes de travail serait nécessaire.

La pratique des conférences ministérielles doit-elle être "revitalisée" en tant qu'impulsion politique de l'action intergouvernementale ?

S'agissant de la nécessité d'une impulsion politique accrue pour les travaux des comités, et en particulier du rôle des conférences ministérielles, de nombreux participants ont noté que cette impulsion politique avait diminué, même dans les cas où des conférences ministérielles étaient encore régulièrement organisées, et sont convenus que ces manifestations pouvaient apporter une valeur ajoutée si elles étaient bien préparées et sur des sujets présentant un réel intérêt politique, sans quoi le niveau de participation resterait faible et la conférence inefficace. Un participant a évoqué la pratique consistant à inviter régulièrement des ministres spécialisés aux réunions du Comité, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de participants et de la qualité politique des débats. Une contribution plus active des Comités intergouvernementaux à un positionnement plus clair du Conseil de l'Europe par rapport aux agendas d'autres organisations internationales (par exemple dans le contexte des Objectifs de Développement Durable) a également été évoquée.

Comment faciliter l'interaction entre les différents comités travaillant sur des thèmes communs ?

Tous les participants ont convenu qu'il est nécessaire de faciliter l'interaction entre les différents comités afin d'assurer la complémentarité, ainsi que d'avoir accès à une expertise qui ne serait pas disponible autrement. L'une des pratiques mentionnées était de recourir davantage à des rapporteurs thématiques pour des thèmes transversaux (comme l'égalité, mais aussi les questions relatives aux Roms, au handicap, etc.) Une proposition soulevée, qui a été accueillie avec intérêt, était de mettre en place une plate-forme informatique rassemblant toutes les informations pertinentes sur les comités intergouvernementaux (mandats, rapports, travaux en cours, composition, etc.) accessible à tous les membres des comités, afin de faciliter le partage des informations.

Les participants ont noté que la tenue de réunions périodiques des présidents pourrait également être un moyen de faciliter les échanges et la coordination, mais ils ont également souligné le rôle essentiel que le Secrétariat devrait jouer pour faciliter cette coordination et ces échanges d'informations sur une base permanente, et ont encouragé la tenue de réunions régulières entre les secrétaires des comités et les contacts bilatéraux, si nécessaire. La nécessité de développer davantage la pratique des échanges avec les organes de contrôle a également été mentionnée.

Coordination au niveau national et visibilité au sein du Comité des Ministres

Sur la question de savoir comment mieux assurer, au niveau national, la liaison avec les ministères des affaires étrangères et entre les ministères spécialisés, de nombreux participants ont noté qu'il s'agissait effectivement d'un défi à deux niveaux différents. Tout d'abord, en assurant une coordination interne chaque fois que plus d'une administration est impliquée dans les travaux d'un comité ; ensuite, en trouvant les moyens de mieux communiquer avec les ministères des Affaires étrangères (et aussi avec les missions permanentes à Strasbourg), afin de présenter et promouvoir la pertinence des travaux des comités. L'importance de trouver des moyens de maintenir les contacts avec les parlements nationaux, les autorités locales et les organisations de la société civile a également été soulignée. Certains participants ont également souligné l'importance de la qualité des membres du Comité et de leur engagement pour la visibilité interne.

Relations avec les organes de suivi et les activités de coopération / Méthodes de travail

Le manque de temps a empêché une discussion approfondie sur les relations avec les organes de suivi et les activités de coopération, ainsi que sur les méthodes de travail qui pourraient rendre le travail des comités plus rapide et plus efficace, y compris entre les réunions plénières (par exemple, par un recours plus régulier aux moyens électroniques, etc.)

Conclusions et suivi

Les deux directeurs généraux ont résumé les discussions. Les participants ont convenu de tenir une autre réunion à l'avenir pour examiner les questions qu'ils n'ont pas eu assez de temps de discuter lors de cette première réunion. Ils se sont également mis d'accord sur l'idée de rédiger une déclaration commune résumant les principales idées et propositions issues de cette réunion, qui serait adressée au Secrétaire Général.

Liste des représentants des comités intergouvernementaux**CAHENF - Comité ad hoc pour les droits de l'enfant**

Mme Maria-Andriani Kostopoulou, présidente

CAHROM - Comité ad hoc d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux gens du voyage

Mme Tatjana Anđelić, Présidente

CCJ - Conseil consultatif sur la jeunesse/ CMJ - Conseil mixte sur la jeunesse

Mme Anja Olin-Pape, présidente du CCJ et coprésidente du CMJ

CDCJ - Comité européen de coopération juridique

M. João Arsénio De Oliveira, Vice-Président

CDCPP - Comité directeur pour la culture, le patrimoine et le paysage

Mme Giuliana de Francesco, présidente

CDCT - Comité contre le terrorisme du Conseil de l'Europe

M. Mario Janeček, Président

CDDG - Comité européen pour la démocratie et la gouvernance

M. Peter Andre, président

CDDH - Comité directeur pour les droits de l'homme

M. Hans-Jörg Behrens, Président

CDEJ - Comité directeur européen pour la jeunesse / CMJ - Conseil mixte sur la jeunesse

Mme Miriam Teuma, présidente du CDEJ et coprésidente du CMJ

CDMSI - Comité directeur sur les médias et la société de l'information

Ambassadeur Thomas Schneider, Président

CDPC - Comité européen pour les problèmes criminels

Dr Sławomir Buczma, président

CDPPE - Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives

M. Etienne Gilliard, Président

CD-P-TO - Comité européen pour la transplantation d'organes

Mme Beatriz Domínguez-Gil, présidente

DH-BIO - Comité de bioéthique

Dr Beatrice Ioan, présidente

GEC - Commission de l'égalité de genre

M. Charles Ramsden, Vice-Président

PECS - Plate-forme européenne pour la cohésion sociale

Mme Rita Skrebiškienė, Présidente

A N N E X E 2 – Projet d'analyse SWOT [*Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats*]

Forces S	Faiblesses W	Opportunités O	Menaces T
<ul style="list-style-type: none"> • Les comités, clé de voûte de l'action du Conseil de l'Europe ! • La culture, pilier de la construction européenne après la seconde guerre mondiale, levier d'intégration de la CEE après la chute du mur et élément incontournable face aux enjeux actuels en matière d'intégration • Mandat paneuropéen – Pas de frontières • Cinq Conventions = pouvoir réglementaire = force majeure du CDCPP/ CdE ; « La génialité des Conventions » • Nouvelle Convention sur les infractions visant des biens culturels : source de visibilité et potentiel de coopération (UE, Unesco, ICCROM) • De nouvelles normes non contraignantes sont disponibles pour orienter les politiques des États membres • Des projets inédits et réussis, accessibles à tous les Européens, comme les Journées européennes du patrimoine et les Itinéraires culturels (APE) • Projets innovateurs pour relever les défis sociétaux, interventions en amont – Exemples : coups de projecteur de Faro ; travaux en matière de paysage (CEP) ; culture et numérisation (l'internet des citoyens ; culture, créativité et IA) ; CICD • Actualité des thèmes traités : beaucoup des enjeux sociétaux actuels sont liés au mandat du CDCPP (climat, gestion de la diversité et intégration, numérisation, patrimoine et développement durable) • Des systèmes d'information en ligne uniques en leur genre, dans trois secteurs (Compendium, HEREIN, ELCIS) • La transformation du Compendium en association indépendante, modèle à suivre pour changer le statut juridique d'un projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible perception de la contribution des travaux du CDCPP aux trois piliers, sur les plans externe et interne (même si des efforts explicites ont été consentis : indicateurs CICD par exemple) • Manque de visibilité et insuffisance du soutien politique des États membres au niveau du CM (reflet en partie de la faiblesse de la communication interne ainsi que des liens ténus entre les ministères des Affaires étrangères et les ministères spécialisés dans les États membres) • Pas de mécanismes standard du CdE (suivi, établissement de rapports) dans les domaines de compétence du CDCPP • La Convention de Nicosie n'est pas encore entrée en vigueur • Financements et moyens humains insuffisants, y compris pour l'action du CDCPP dans les États membres • Capacités et compétences limitées en matière de levée de fonds dans les domaines couverts par le CDCPP • Relative faiblesse de la participation des membres du CDCPP aux travaux du comité • Les représentants du CDCPP changent fréquemment ; « faible communication aux niveaux régional et national » • Les représentants du CDCPP ne représentent pas nécessairement le niveau politique le plus élevé dans les États membres • Focalisation excessive sur la présentation de l'état d'avancement des différents projets, pas assez de débats stratégiques et de mesures durant les sessions du comité • Les dirigeants du CdE (directeurs) n'assistent pas systématiquement aux 	<ul style="list-style-type: none"> • Crise et nouvelle direction = une chance à saisir pour se repositionner, définir une vision à moyen terme et de nouvelles actions, créer un nouveau discours, une nouvelle image de marque « Être libre de créer – créer pour être libre », « Et si la culture n'existait pas ? » ; « Bien-être social », « De l'intelligence artificielle à l'intelligence sociale », un nouveau message « Quel est notre message pour l'Europe ? » • « Prendre comme point de départ les volets les plus convaincants / pertinents des travaux du CDCPP et les promouvoir » • Exploiter le fait que les enjeux sociétaux actuels appellent tous des réponses culturelles et pas seulement juridiques (nouvelles technologies, intelligence artificielle, environnement, écologie, énergie, climat, patrimoine, migrations, intégration, etc.) • Le mandat du CDCPP dans les domaines de la culture, du patrimoine et du paysage permet une approche intégrée dans le cadre des travaux sur le changement climatique • « Mettre en exergue la façon dont les projets du CDCPP contribuent à élargir le programme d'action et responsabilisent les individus, montrer la vision progressive du CDCPP – la culture et rien d'autre » • Faire le lien entre enjeux, normes du CdE et éthique = c'est un bon moment pour positionner l'Organisation comme un chef de file en la matière « conscience de l'Europe » • Reconsidérer les activités sur les droits culturels ? • Meilleur équilibre entre l'action à moyen terme et l'action à court terme • Passer à des activités davantage centrées sur l'utilisateur final en renforçant l'offre d'activités sur mesure pour les États membres – assistance technique, conseil juridique, examen par les pairs • Renforcer la communication à tous les niveaux et investir dans les activités de communication, y compris sur l'importance du CdE pour les pays non membres de l'UE : <ul style="list-style-type: none"> - communiquer d'emblée sur chaque projet - expliquer pourquoi la culture est si importante par le récit - convier les représentants permanents aux réunions du 	<ul style="list-style-type: none"> • Le CM méconnaît l'intérêt des travaux du CDCPP pour les droits de l'homme et la démocratie • Crise mondiale du multilatéralisme et prédominance d'une vision à court terme • Le CM est seul à prendre les décisions, affaiblissement du rôle global des comités directeurs • Les relations avec l'UE ne sont pas vraiment claires : concurrence ou coopération ? • L'UE s'investit de plus en plus dans les domaines de compétence du CDCPP (sans base juridique, mais en se donnant les moyens d'agir) • Attractivité de l'UE pour les États membres : « Un engagement grandissant au niveau de l'UE conduit-il à un désengagement au niveau du Conseil de l'Europe ? » • Coupes constantes affectant le budget ordinaire du CdE et les ressources humaines • Pas de contributions volontaires significatives des États membres ni des donateurs • Baisse de motivation ou démotivation du personnel • Cercle vicieux

<p>intergouvernemental phare, inscrit dans la durée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilité directe au niveau national des évaluations des politiques culturelles et de l'assistance technique (conseil juridique) fournie ; tous les États membres peuvent en bénéficier. Possibilité également d'un processus de révision multilatéral • La structure du CDCPP autorise « une action stratégique à plus long terme, au-delà de l'action à partir d'un projet » • L'action du CDCPP « touche des gens ordinaires, cela ne se limite pas à l'octroi de labels ou de récompenses et au travail sur des listes » • Motivation des délégués du CDCPP, bonnes relations entre les partenaires (autorités nationales, associations professionnelles, ONG), ouverture à d'autres comités. 	<p>réunions</p>	<p>CDCPP</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire venir davantage de décideurs aux réunions - associer les présidences aux réunions • Intensifier les démarches exploratoires et les actions pionnières cependant : « Nous allons parfois même trop vite quand nous faisons ce qu'il faut (Faro) » • Intensifier la coopération avec l'UE (mettre à profit l'Année européenne du patrimoine culturel) et l'Onu (ODD 11.4) • Intensifier la présence du CDCPP (CM, APCE, Congrès) • Investir dans la collecte de fonds (contributions volontaires, fondations, etc.) • Impliquer les entreprises en tant qu'acteurs, par exemple dans une éventuelle nouvelle activité sur le tourisme éthique • Renforcer les activités transversales : <ul style="list-style-type: none"> - au sein du Département (EUR-OPA, Convention européenne du paysage, Itinéraires culturels) - avec les groupes spéciaux du CdE (gouvernance de l'internet / intelligence artificielle) - avec d'autres comités • L'équipe du secrétariat est ouverte à l'innovation • Poursuite de la réflexion avec le Bureau du CDCPP au printemps 2019 lorsque les résultats de l'évaluation du CDCPP seront disponibles, afin d'optimiser encore les travaux du comité 	
--	-----------------	---	--